

11

Biennale de l'Image en Mouvement

11 _ 19 novembre 05

Centre pour l'image contemporaine _ Règlement de la compétition _ Competition rules

*Centre pour l'image contemporaine
Saint-Gervais Genève, 5 rue du Temple, CH - 1201 Genève
www.centreimage.ch/bim*

*11^{ème} Biennale de l'Image en Mouvement
Centre pour l'image contemporaine
Saint-Gervais Genève, 5 rue du Temple, CH - 1201 Genève
www.centreimage.ch/bim*

P.P.
1201 Genève

La Biennale de l'Image en Mouvement est un événement multiple, avec de nombreux rendez-vous à l'affiche. **Trois rétrospectives** seront consacrées à des artistes et cinéastes majeurs : Michel Auder, Stan Brakhage et Raoul Ruiz, dans le cadre de notre fenêtre sur l'Argentine, le Chili et l'Uruguay. Une série de **programmes** permettra de découvrir un corpus significatif d'œuvres ainsi que les dernières productions d'artistes suisses et internationaux reconnus et pour certains déjà présentés dans le cadre de Biennales précédentes. Un **lounge** invitera au visionnement à la carte d'œuvres sélectionnées par des distributeurs de films étrangers. Plusieurs **expositions** se tiendront dans différents lieux à Genève tels que le Musée d'art moderne et contemporain, Attitudes et le Centre d'art contemporain. Des **conférences**, des **tables rondes** et des **présentations de travaux d'écoles d'art** sont aussi au programme de cette Biennale ainsi que la **compétition internationale** de films et vidéos d'artistes.

Compétition internationale

Historiquement, la Biennale de l'Image en Mouvement a toujours privilégié les vidéos et films à caractère artistique et expérimental. L'objectif de la compétition internationale est de confronter des œuvres personnelles qui se démarquent fortement des productions audiovisuelles conventionnelles, commerciales et de télévision. Aucune limitation de genre, de langue ou de durée n'est imposée.

The Biennial of Moving Images is a multifaceted event that features a number of special shows within the overall program. **Three retrospectives**, for example, are devoted this year to the work of these major artists and filmmakers: Michel Auder, Stan Brakhage, and Raoul Ruiz, the last-named as part of our window on Argentina, Chili, and Uruguay. A series of **programs** will also allow visitors to discover a significant body of works as well as the latest videos by recognized artists from Switzerland and abroad, some of whom have already taken part in previous biennials. A video **lounge** will be available for viewing a tailor-made program of works selected by various distributors of foreign films. Several **exhibitions** are scheduled to open as well at the MAMCO, Attitudes or the Centre d'Art Contemporain. Some **lectures and round-table discussions**, and various **presentations of student works** from a range of art schools, are likewise on the program of this biennial, along with the **international competition** of art films and videos.

International competition

Historically the biennial has always shown special regard for artistic and experimental video and film. The international competition aims to compare and contrast personal works that clearly stand apart from traditional commercial or TV productions. No limits are set in terms of genre, language, or length of the works submitted.

RÈGLEMENT DE LA COMPÉTITION

Art. 1 La 11^{ème} Biennale de l'Image en Mouvement se déroulera du **11 au 19 novembre 2005** au Centre pour l'image contemporaine de Saint-Gervais Genève. Pendant cette biennale, une **compétition internationale d'œuvres vidéo et films** donnera à des artistes ou à des réalisateurs de tous les pays l'occasion de présenter et de confronter leurs travaux.

Art. 2 Les œuvres vidéo et films présentés devront témoigner d'une **écriture originale, d'une recherche visuelle et artistique singulière tant en ce qui concerne le traitement de la forme que les sujets abordés.**

Art. 3 Tous les genres sont acceptés dans toutes les langues. Une seule œuvre par participant sera admise à concourir. Celle-ci doit avoir été réalisée en **2004 ou 2005.**

Art. 4 Les œuvres cinématographiques seront diffusées en 16 mm ou en 35 mm. Les œuvres vidéo seront diffusées sur vidéo Beta SP PAL, DV / DV-CAM ou DVD vidéo. Tout autre standard ou procédé est exclu. Les vidéos prévues en installation, les copies de projets internet ou de projets sur CD-roms ne sont pas admises.

Art. 5 Les œuvres participant à la compétition et/ou qui auront fait l'objet d'une programmation dans la manifestation seront assurées pour la valeur du tirage de la copie.

Art. 6 Les œuvres ne seront ni copiées, ni transférées sur d'autres supports, ni présentées en dehors des lieux de la manifestation sans accord préalable de l'auteur. Elles ne subiront ni coupures, ni altérations d'aucune sorte.

Présélection

Art. 7

a) Les candidats souhaitant participer à la 11^e Biennale de l'Image en Mouvement doivent envoyer leur œuvre en présélection **uniquement sur cassette VHS ou DVD vidéo avant le 16 mai 2005.**

b) L'envoi de la cassette de présélection doit nécessairement être accompagné du bulletin d'inscription sous peine de ne pas être pris en considération.

c) Par le fait de son inscription, le candidat est réputé souscrire intégralement au présent règlement; les réserves ne sont pas admises.

d) Le bulletin d'inscription doit être rédigé de façon parfaitement lisible afin de permettre d'élaborer au mieux le catalogue de la Biennale de l'Image en Mouvement. Une biographie et une filmographie de l'artiste devront obligatoirement accompagner le bulletin d'inscription de l'œuvre.

e) Pour toutes les cassettes vidéo envoyées de l'étranger, veuillez s'il vous plaît indiquer le poids net et la valeur (CHF 15.- ou 10.- ou USD 12.50.-). Les envois non conformes à ces recommandations pourront être refusés par l'organisateur.

f) Les cassettes envoyées pour la présélection peuvent être récupérées pendant la Biennale de l'Image en Mouvement. Dans le cas contraire, elles seront détruites par l'organisateur après la manifestation.

Sélection

Art. 8

a) La sélection aura lieu à Genève dès le 16 mai 2005, sous la responsabilité des organisateurs. Les œuvres seront conservées jusqu'à la fin de la manifestation. Les organisateurs se réservent le droit de présenter certaines œuvres qui auraient retenu l'attention, mais qui n'ont pas été sélectionnées en compétition, dans un programme hors compétition.

b) La liste des œuvres sélectionnées pour la compétition sera disponible sur le site www.centreimage.ch/bim/ **dès le 15 septembre 2005.**

Diffusion

Art. 9

a) Les auteurs dont l'œuvre participe à la compétition ou à un programme hors compétition s'engagent à mettre **une bonne copie de diffusion** au format film 16mm ou 35 mm ou au format vidéo Beta SP PAL, DV / DV-CAM ou DVD vidéo à la disposition des organisateurs jusqu'à la fin de la manifestation.

b) L'envoi des œuvres se fera aux frais, risques et périls des candidats qui renoncent à tout recours contre l'organisation y compris concernant les sinistres ou les pertes pouvant survenir lors de la réexpédition (voir article 5).

c) Les auteurs des œuvres retenues pour la compétition ou pour un programme hors compétition seront invités à la Biennale. Cela comprend 3 nuits d'hôtel et les entrées à la Biennale (voyage non compris). Les demandes pour un accueil à Genève devront être faites immédiatement dès la confirmation de la participation à la compétition, mi-septembre 2005.

Art. 10 Le jury sera composé de personnalités internationales (critiques, producteurs, organisateurs). Le secrétariat du jury sera assuré par l'organisation. La remise des prix aura lieu le samedi 19 novembre 2005.

Art. 11 Les prix: le jury décernera plusieurs prix: 2 prix de CHF 2,500.- (env. 1'550.-), le prix «point de vue» de CHF 3'000.- (env. 1'800.-), le prix «jeune créateur» CHF 5,000.- (env. 3'100.-), le Grand Prix de la Ville de Genève de CHF 15'000.- (env. 9'300.-). Ces prix comprennent l'acquisition par le Centre pour l'image contemporaine de Saint-Gervais Genève d'une copie Beta SP PAL ou DV / DV-CAM de chaque œuvre primée qui fera automatiquement partie de sa collection, avec un droit de diffusion réservé à l'institution ou à une présentation en tant que «Palmarès de la 11^e Biennale de l'Image en Mouvement» et hors de tout droit de passage TV. Les prix décernés le sont à une œuvre et à son (ses) réalisateur(s).

Art. 12 Le présent règlement doit rester en la possession du candidat. Une cassette de présélection ainsi que le bulletin d'inscription signé, avec la mention «Règlement lu et approuvé», doivent être retournés à l'attention de:

11^{ème} Biennale de l'Image en Mouvement
Centre pour l'image contemporaine
Saint-Gervais Genève, 5 rue du Temple, CH-1201 Genève
Suisse

Tel. (+41 22) 908 20 00
Fax (+41 22) 908 20 01

COMPETITION RULES

Art. 1 The 11th Biennial of Moving Images will be held at the Centre for Contemporary Images, Saint-Gervais Geneva from **11 to 19 November 2005**. The Biennial will include an **international competition of video works and films** designed to give artists from all countries the opportunity to present their works.

Art. 2 The video works and films presented must be **original and display a strongly personal and artistic approach with regard both to form and subject matter.**

Art. 3 All genres are accepted and the works may be presented in any language. Participants may only submit one work. The work must have been produced in **2004 or 2005.**

Art. 4 Film works will be screened in 16 mm or 35 mm. Video works will be screened on Beta SP PAL, DV / DV-CAM or DVD video; no other standards are acceptable. Videos to be shown in installations, copies of internet or CD-rom projects transferred to videotape or film will be excluded from the competition.

Art. 5 Works shown in the competition and/or part of special program will be insured for a value equivalent to the costs of a copy.

Art. 6 No works shall be copied or made available in any other form off the premises where the event is to take place without the author's prior consent. Works shall not be cut or edited in any way.

Preselection

Art. 7

a) Candidates wishing to participate in the 11th Biennial of Moving Images must submit their video work **only on a VHS or DVD video preview copy before 16 May 2005** at the very latest.

b) The entry form must be sent in at the same time as the preview tape, failure to do so will disqualify the work.

c) Entry implies full, unqualified acceptance of the rules of the competition by the candidate.

d) The entry form must be filled out clearly in order to facilitate the preparation of the Biennial of Moving Images catalogue. The author's biography and filmography must be enclosed with the entry form.

e) For all tapes sent from abroad, please indicate net weight and value (CHF 15.- or 10.- or USD 12.50.-). The organizer is free to refuse all shipments that do not conform to these recommendations.

f) Preview copies can be picked up during the Biennial of Moving Images. They will otherwise be destroyed by the organizer at the end of the event.

Selection

Art. 8

a) The selection process will take place in Geneva beginning 16 May 2005 under the auspices of the organizers. Selected entries will be kept until the end of the festival. The organizers are free to present some works, interesting but not fitting into the competition, in an off-competition program of the Biennial.

b) The list of works selected for the competition will be published on our website www.centreimage.ch/bim/ **by 15 September 2005.**

Screening

Art. 9

a) The authors of works selected for the competition or for an off-competition program agree to make available to the organizers for the full duration of the event **a good screening copy** of their film on 16mm or 35mm, or of their video preferably on Beta SP PAL, DV / DV-CAM or DVD video.

b) All works will be sent at the expense and sole risk of the candidates, who hereby discharge the organization from any liability whatsoever, including loss of or damage to the works when they are returned to the artists concerned (see article 5).

c) The authors of the works selected for the competition or for an off-competition program will be invited to the Biennial. This includes 3 nights in a hotel in Geneva as well as free admission to the Biennial (trip not included). Requests for accommodation in Geneva should be made immediately upon confirmation of selection by mid-September 2005.

Art. 10 The Jury shall be composed of internationally acclaimed personalities (critics, producers, organizers). The organization will act as the secretariat of the Jury. Prizes will be awarded on Saturday 19 November 2005.

Art. 11 The prizes: The Jury will award several prizes: 2 prizes worth CHF 2,500.- each (approx. 1'550.-), 1 «point de vue» prize worth CHF 3,000.- (approx. 1'800.-), 1 «Young creator» prize worth CHF 5,000.- (approx. 3'100.-) and the city of Geneva «Grand Prix» prize worth CHF 15'000.- (approx. 9'300.-). Each prize includes the acquisition of a Beta SP PAL or DV / DV-CAM copy of the work which will be included in the Centre for contemporary images video collection, with broadcasting rights limited to Saint-Gervais Geneva and to the occasion of the presentation of the 11th Biennial of Moving Images Prizes, excluding TV broadcasting. The prizes are awarded to the works and their directors.

Art. 12 Candidates must retain a copy of these rules. Candidates should return the completed entry form (which should bear the words «rules read and approved» above the signature) with a preview tape to:

11th Biennial of Moving Images
Centre for Contemporary Images
Saint-Gervais Genève, 5 rue du Temple, 1201 Geneva
Switzerland

Tel. (+41 22) 908 20 00
Fax (+41 22) 908 20 01